

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 6 septembre 2021	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jean-Gabriel Contamin	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			X
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE			X
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Patrick MEUNIER	X		
Mme Stéphanie DAMAREY		Jean-Gabriel Contamin	
M. Denis VOINOT			X
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU		Annick Bertrand-Melhem	
M. Vincent DUPONT		Christian Ben Lakdhar	
M. Olivier FARDOUX	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE	X		

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Violaine SANDER		Christelle Catelain	
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
Mme Gersende COIFFARD			X
Mme Jade GARDIEN	X		
Mme Elise SPICHT			X
M. Daniel MAKOKO			X
Mme Clémence MAHIEU		Jade Gardien	
M. Christian MALENGELE			X
Mme Julie GUEDON			X
M. Aliocha JOUSSELIN			X
M ; Edouard RICHARD			X
M. Jules DE FORAS			X
Mme Claire CATHELAIN			X
M. Tomas KEBBATI			X
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Monsieur le Doyen fait part du décès de deux enseignants-chercheurs réputés et appréciés, Monsieur Pierre-André Lecocq, professeur des universités en droit public, et Monsieur Charles-Emmanuel Clayes, professeur des universités en droit privé.

Lors du retour en présentiel, un moment de recueillement sera organisé ; dans cette attente, Monsieur le Doyen, propose qu'une minute de silence soit observée à leur intention.

Monsieur le Doyen évoque aussi le décès de Monsieur Jean-Denis Bredin, avocat réputé et ancien collaborateur de Robert Badinter, qui avait exercé ses fonctions d'enseignant-chercheur au sein de notre Faculté, entre 1967 et 1969.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 6 juin 2021

Elle est obtenue par 19 voix pour et trois blancs.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 28 juin 2021

Elle est obtenue par 19 voix pour et trois blancs.

Informations

- ➔ Monsieur le Professeur Cattoir-Jonville a accepté de prendre provisoire la direction de la section de droit public, dans l'attente d'un vote désignant une nouvelle présidence de section.
- ➔ La section science politique sera quant à elle dorénavant codirigée par Nathalie Ethuin, Julien O'Miel et Sidonie Verhaeghe
- ➔ Monsieur Louche informe les membres du Conseil de la nomination en tant que son adjoint de Monsieur Tony Delettrez, qui conserve ses missions de responsable des scolarités et aura maintenant vocation à connaître tous les dossiers administratifs en cours, en soutien au directeur des services administratifs. Cette nomination est saluée par Monsieur le Doyen et les membres du Conseil.
- ➔ Monsieur Tristan Haute, nouveau maître de conférences en science politique, a rejoint le groupe des référents handicap de notre Faculté.

- ➔ Quelques arrivées :
 - Monsieur Romain Boucq, maître de conférences associé en droit privé et sciences criminelles ;
 - Madame Rhita Boust, maîtresse de conférences en droit public ;
 - Monsieur Ramu de Bellescize, professeur des universités en droit public ;
 - Madame Bertille Ghandour, maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles ;
 - Monsieur Tristan Haute, maître de conférences en science politique ;
 - Madame Caroline Le Goffic, professeure des universités en droit privé et sciences criminelles ;
 - Monsieur Pierre Lemay, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles ;
 - Monsieur Thomas Michalak, enseignant contractuel en droit public ;
 - Monsieur Nicolas Randoux, maître de conférences associé en droit privé et sciences criminelles ;
 - Monsieur Vianney Schlegel, maître de conférences en science politique ;
 - Madame Leah Shanley, enseignante contractuelle en anglais spécifique ;
 - Monsieur Sylvain Thiery, maître de conférences en droit public.

Vont aussi nous rejoindre dès que les opérations de recrutement seront achevées : un maître de conférences en droit public, un maître de conférences en droit privé, un professeur associé en droit public et un enseignant contractuel en anglais.

- ➔ Le président du jury pour le prix de thèse de la Faculté sera cette année Monsieur Christian Ben Lakdhar.
- ➔ Pour le dialogue de gestion 2021 – 2022, aucune remontée du siège ne nous est encore parvenue.
- ➔ Pour le renouvellement de tous les collèges du Conseil de Faculté, un calendrier a été arrêté, sous réserve de confirmation par les services de l'Université :
 - 4 novembre 2021 : publication de l'arrêté de convocation ;
 - 23 novembre : affichage des listes électorales ;

- 2 décembre : dépôts des candidatures ;
- 14 et 15 décembre : scrutin en ligne ;
- 17 décembre : proclamation des résultats.

Monsieur le Doyen informe le Conseil que, conformément à l'engagement qu'il avait pris, il fera coïncider la fin de son mandat avec celui du Conseil qui l'a élu, et qu'en conséquence il démissionnera en janvier 2022. Un Conseil de Faculté sera organisé le 24 janvier en vue d'une nouvelle élection. Il ajoute qu'il se réserve la possibilité, comme tout éligible, d'y présenter sa candidature.

➔ Evénements à venir :

- 4 octobre : Nuit du Droit : organisation de trois événements : une conférence sur le thème « Administrer et juger en temps de crise : un nouveau défi pour nos institutions ? » au Conseil régional en collaboration avec le Conseil régional, le président du tribunal administratif et l'association Lille Places Juridiques ; une joute verbale organisée par l'association Lysias sur le Campus Moulins ; conférence-débats autour du thème des violences intra-familiales organisée au Tribunal judiciaire de Cambrai en collaboration avec le tribunal judiciaire
- 11 octobre : conférence inaugurale de Monsieur Patrick Boucheron, du Collège de France sur le thème de « Dante Alighieri et les institutions », à l'occasion du 700^{ème} anniversaire de la mort de celui-ci ;
- En novembre, événements autour de l'anniversaire de l'abolition de la peine de mort, en collaboration avec le barreau de Lille.

Avis sur les maquettes de deux classes préparatoires « Talents du service public »

Monsieur Florent Baude, directeur adjoint de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) présente au Conseil le règlement des études pour l'IPAG, en précisant les différences liées à l'apparition des classes préparatoires Talents.

Pas de modification pour le Master Administration Publique et la Licence Administration Publique. Réintroduction d'examens terminaux pour les M2 Administration Territoriale et Administration Centrale, le contrôle continu intégral posait problème aux apprentis. En revanche, pour le M2 Administration Pénitentiaire, recours au contrôle continu.

La prépa IRA de Lille est dispensée au niveau du Master 1, avec douze inscrits cette année, soit le plus gros effectif de France. Un contrôle continu intégral a été choisi.

Pour la Classe Prépa « Métiers de l'administration pénitentiaire Hauts de France », des moyens importants ont été alloués, en laissant à l'IPAG une large autonomie pour leur mise en œuvre. En Master 1, les cours sont spécialisés et en Master 2, ils sont principalement consacrés à l'administration pénitentiaire. Dix étudiants sont accueillis, 6 en M1 et 4 en M2, avec le projet d'en accueillir 15 dès l'année prochaine. Pour la validation, une formule hybride a été retenue.

Les maquettes pédagogiques ont été construites par rapport aux besoins des apprenants : ainsi celle de l'IRA est principalement centrée sur les concours IRA, celle de l'Administration pénitentiaire est plus ambitieuse et permet de se présenter aux concours B et A et A+ de la Fonction publique.

Monsieur Baude rappelle que des conventions vont être conclues avec des écoles et des instituts professionnels, qui favoriseront l'accueil en stage, voire en apprentissage, de nos inscrits. Ces nouvelles conventions seront présentées au Conseil.

Il indique aussi qu'un projet de création d'un diplôme universitaire portant sur le métier de surveillant pénitentiaire devra être mis en place dans le cadre de la coopération avec l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire d'Agen.

Lors de deux votes distincts, le règlement des études de l'IPAG et les maquettes pédagogiques des classes préparatoires Talents du service public portées par l'IPAG sont acceptées à l'unanimité.

Débat et vote sur le règlement des études, en licence, en master et pour la capacité en droit

Monsieur le Professeur Guerlin présente les modifications aux règlements des études qu'il a pu compiler :

Pour la capacité en droit, si un étudiant a une moyenne générale d'au moins 16 sur 20, il entre directement en 2^e année. Selon son choix, il peut décider de rentrer en L1 s'il préfère : « *Par ailleurs, un apprenant ayant validé sa capacité en droit avec une moyenne égale ou supérieure à 16/20 a le choix de s'inscrire en L1 droit ou en L2 droit en prenant préalablement contact avec le responsable du service de la scolarité.* »

L'attribution des mentions : l'article s'inscrit pour les étudiants de Lille et les étudiants de l'antenne de Cambrai : « *Les mentions sont délivrées dans les mêmes conditions, que l'apprenant soit inscrit sur le campus de Lille et auprès de l'antenne de Cambrai.* » ;

Le doublement et redoublement : changement de syntaxe pour plus de clarté. Le jury est souverain en cas de redoublement : « *Au-delà du premier doublement, le redoublement est soumis à la décision souveraine du jury* » ;

Pour le parcours DIDE : maintien que le premier doublement est de droit en L1 DIDE. Après le premier doublement, un étudiant ne serait pas autorisé à redoubler s'il était déclaré défaillant en 2^e session : « *Au-delà du premier doublement, qui est de droit en L1 DIDE, les redoublements dans le parcours DIDE ne sont pas autorisés pour les étudiants déclarés défaillants à l'issue de la seconde session* » ;

Session de rattrapage en Licence : « *lors de la session de rattrapage, les apprenants doivent obligatoirement repasser chaque matière non validée lors de la session initiale, sauf si la matière non validée est incluse dans une UE validée* »

Devant les interrogations d'enseignants ne comprenant pas le traitement différencié qui s'appliquerait au parcours DIDE, Monsieur le Doyen propose que trois votes séparés soient effectués, l'un sur le règlement des études en licence, avec les dernières modifications apportées, un spécifique pour la modification demandée pour le parcours DIDE, et enfin l'un sur le règlement des études en master, avec les dernières modifications apportées. Pour la capacité, la modification est introduite dans la présentation générale qui suit.

Les votes pour la licence et le master sont positifs à l'unanimité. La proposition portant sur une limitation du redoublement dans un parcours DIDE est rejetée par 19 voix contre, une voix pour et 2 blancs.

Débat et vote sur le règlement des études de la capacité en droit

Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont présente le règlement des études élaboré avec Monsieur François Fenaux et Monsieur Tony Delettrez, en application de la maquette disponible sur le projet d'arrêté portant sur la réforme pédagogique de la capacité en droit.

La formation n'est plus dispensée que sur une année, au lieu de deux et le règlement des études est calqué sur celui des licences, avec cependant une valorisation de l'assiduité, qui permet d'obtenir un bonus pour le contrôle continu.

Monsieur le Doyen va interroger notre Université et la Conférence des Doyens pour connaître la date de publication effective de l'arrêté « capacité ».

Le règlement des études présenté est validé à l'unanimité.

Avis sur une convention de partenariat avec le Barreau de Lille

Le Barreau de Lille réalise un film sur cent ans de combat pour l'abolition de la peine de mort, film qui sera projeté dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de cette abolition en France.

Monsieur Le Bescond de Coatpont propose que notre Faculté soutienne financièrement ce projet, à hauteur de 5 000 euros, avec comme corollaire une valorisation auprès des étudiants, qui pourrait prendre la forme d'un ciné débat avec des avocats et la simulation d'un débat sur un projet de loi rétablissant la peine de mort pour des actes terroristes. Un reliquat du budget « Communication » du fait de la crise sanitaire pourrait être alloué à ce projet.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Informations sur les conditions de la rentrée 2021

Monsieur le Doyen indique au Conseil qu'il a adressé deux messages aux étudiants et aux personnels pour préciser certains points de la rentrée 2021 :

- Enseignements à 100 % en présentiel ;
- Pas de passe sanitaire obligatoire pour les activités d'enseignement, mais aussi pour les autres événements si tous les participants sont rattachés à l'Université ;
- Le contrôle des passes sanitaires n'interviendra que lorsque des extérieurs participent ; ce contrôle sera effectué par des personnes habilitées par Monsieur le Doyen, qui en a reçu la délégation ;
- En plus du contrôle automatique du CO2 déjà opérationnel dans nos amphithéâtres, l'Université nous a attribué quelques exemplaires de détecteurs mobiles, que nous allons compléter par une commande spécifique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.